

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du conseil communal

du 9 mars 2026 à 20 heures, à la salle du Conseil communal de Paudex

Le Président

Ouvre la séance à 20h00.

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier.

Le Conseil étant constitué de 41 membres, le quorum est fixé à 22.

Rappelle aux membres de prendre la parole dans le micro pour une bonne retranscription de l'enregistrement de la séance.

*

1. APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES

Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

Mmes Françoise Adam et Anne-Aymone Schoenholzer

MM. Julien Gourdet, Alexandre La Fuente, Paul Milliet

Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

M. Dieter Graser

35 Conseillers et Conseillères sont présents, 5 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Le Président

Avant de passer au point suivant de l'Ordre du Jour, propose aux membres de respecter une minute de silence en hommage aux personnes atteintes par le drame qui s'est tenu à Crans-Montana ce 1^{er} janvier 2026.

*

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Vice-Président Présente l'Ordre du jour.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

*

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le Président Soumet le procès-verbal du 24 novembre 2025 pour approbation aux membres :

- ✓ 35 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le procès-verbal du 24 novembre 2025 est accepté à l'unanimité.

*

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président Rapport annuel du SDIS-Lavaux

Fait état de la séance du SDIS-Lavaux qui s'est tenue le 23 février dernier où l'engagement et le dynamisme des Sapeurs-Pompiers de Pully, Belmont-sur-Lausanne et Lutry a été grandement apprécié.

Résultat des élections et des votations

Reflète sur le tableau de la salle du Conseil les résultats des votations de ce dimanche 8 mars 2026 :

N° : 01 Objet : Initiative populaire argent liquide

Taux de participation : 57.00 %

BULLETINS	Rentrés	464
	Blancs	4
	Nuls	1
	Valables	459

Suffrages initiative		
Sans réponse	7	1.53 %
Oui	161	35.08 %
Non	291	63.40 %

Statut initiative : refusée

Suffrages contre-projet		
Sans réponse	18	3.92 %
Oui	353	76.91 %
Non	88	19.17 %

Statut contre-projet : accepté

Suffrages Q. subsidiaire		
Sans réponse	24	5.23 %
Initiative populaire	165	35.95 %
Contre-projet	270	58.82 %

Préférence : Contre-projet

N° : 02 Objet : Initiative SSR

Taux de participation : 57.37 %

BULLETINS	Rentrés	467
	Blancs	0
	Nuls	1
	Valables	466

Suffrages		
Oui	151	32.40 %
Non	315	67.60 %

Statut : refusé

N° : 03 Objet : Initiative pour un fonds climat

Taux de participation : 56.88 %

BULLETINS	Rentrés	463
	Blancs	13
	Nuls	0
	Valables	450

Suffrages		
Oui	168	37.33 %
Non	282	62.67 %

Statut : refusé

N° : 04 Objet : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle

Taux de participation : 57.13 %

BULLETINS	Rentrés	465
	Blancs	8
	Nuls	1
	Valables	456

Suffrages		
Oui	332	72.81 %
Non	124	27.19 %

Statut : accepté

Election du Conseil communal :

MANDATS	45
PERSONNES SUPPLÉANTES	12
ÉLECTEURS INSCRITS	1'023
CARTES DE VOTES REÇUES	481

BULLETINS	
Rentrés	354
Nuls	9
Valables (dont blancs)*	345
Blancs	6

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Majorité absolue	173
Taux de participation	34.60 %

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Crousaz Karine	319	92.46 %	Éue
Choffat Caroline	318	92.17 %	Éue**
Bernhard Hélène	318	92.17 %	Éue**
Martin Carole	318	92.17 %	Éue**
Santini Valérie	317	91.88 %	Éue**
Leroy Marc	317	91.88 %	Élu**
Pochon Oberson Janick	316	91.59 %	Éue
Lemmel Robin	315	91.30 %	Élu
Cavagnis Francesco	314	91.01 %	Élu
Sala Christine	313	90.72 %	Éue
Weber Thierry	312	90.43 %	Élu
Celik Hélène	311	90.14 %	Éue
Volet Jean-Daniel	310	89.86 %	Élu
Oberson David	309	89.57 %	Élu**
Gourdet Julien	309	89.57 %	Élu**

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Adam Françoise	309	89.57 %	Élu**
Chatelan Patrick	309	89.57 %	Élu**
Albanis Aphrodite	308	89.28 %	Élu**
Cherifi Doria	308	89.28 %	Élu**
Nucci Oliver	308	89.28 %	Élu**
Celik Ibrahim	306	88.70 %	Élu**
Milliet Paul	306	88.70 %	Élu**
Lepreux Vincent	305	88.41 %	Élu
Crot Pierre	304	88.12 %	Élu**
Schmidt Clément	304	88.12 %	Élu**
De Skowronski Jean	304	88.12 %	Élu**
Chatelan Sylvain	303	87.83 %	Élu**
Verdier Adriana	303	87.83 %	Élu**
Fontannaz Cécile	303	87.83 %	Élu**
Crot Laurence	302	87.54 %	Élu**
Zahnd Daniel	302	87.54 %	Élu**
Willis Grania	301	87.25 %	Élu**
Viard Luc	301	87.25 %	Élu**
Gruosso Paola	301	87.25 %	Élu**
Gruosso Fabio	300	86.96 %	Élu
Fontannaz Gérald	299	86.67 %	Élu**
Spring Fabien	299	86.67 %	Élu**
Chaubert Frédéric	299	86.67 %	Élu**
Witschi Laurent	298	86.38 %	Élu
Reyes Ixchel	296	85.80 %	Élu
Hofmann Jean-Daniel	293	84.93 %	Élu
Desbaillets Jean-Marc	292	84.64 %	Élu
Maillet Philippe	287	83.19 %	Élu**
Kratz David	287	83.19 %	Élu**
Baer William	282	81.74 %	Élu

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Esteve Ramon	281	81.45 %	Suppléant
Isaia Michel	279	80.87 %	Suppléant
Afsin Kémâl	259	75.07 %	Suppléant

** Les candidats à égalité en nombre de suffrages ont été départagés par tirage au sort.

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements EC	Sans dénomination	Total des bulletins
non modifiés	172	—	172
modifiés	143	—	143
sans dénom de parti	—	24	24
TOTAL	315	24	339

Election du Conseil Municipal :

MANDATS	5
ELECTEURS INSCRITS	1'023
CARTES DE VOTES REÇUES	481

BULLETINS	
Rentrés	405
Nuls	6
Valables (dont blancs)*	399
Blancs	7

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Majorité absolue	200
Taux de participation	39.59 %

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Spring Jean-François	330	82.71 %	Élu
Dillner Céline	325	81.45 %	Élue
Chaubert Jean-Philippe	314	78.70 %	Élu
Kehtari Farhad	313	78.45 %	Élu
Lemmel Robin	270	67.67 %	Élu
Maillet Philippe	121	30.33 %	Non élu

Election du Conseil d'Etat :

Commune : Paudex

Electeurs inscrits : 814

Cartes de vote reçues : 481

BULLETINS	
Rentrés	391
Nuls	5
Valables (dont blancs)*	386
Blancs	5

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Taux de participation	48.03 %
-----------------------	---------

SUFFRAGES obtenus	Totaux
Nordmann Roger	158
Raboud Sidorenko Agathe	28
Thuillard Jean-François	193
Voix éparses	2
TOTAL	381

5. ELECTION DU DEUXIEME SUPPLEANT A L'AGEEL

Le Président

Sollicite l'assemblée afin de savoir si un membre souhaite se porter volontaire pour assumer la fonction de deuxième suppléant au sein de l'AGEEL, conformément aux statuts en vigueur.

M. Volet

Se propose comme suppléant à l'AGEEL.

Le Président

Sans autre volontaire ou proposition, suggère d'élire M. Volet par acclamation

M. Volet est élu par acclamation comme deuxième suppléant à l'AGEEL.

*

6. PREAVIS MUNICIPAL 01-2026 – SECURISATION DE LA ROUTE DE LA BERNADAZ ET PASSAGE EN ZONE 30 KM/H

Le Président

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 2 mars 2026. Il invite M. Zahnd, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Zahnd

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient à l'avis de la Municipalité et propose à l'unanimité d'accepter le préavis 01-2026 tel que proposé.

Le Président

Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Le Président

Fait état du rapport de la Commission ad hoc dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 2 mars 2026. Il invite Mme Sanchez, Présidente de ladite Commission, à le lire.

Mme Sanchez

Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient, à l'unanimité, à l'avis de la Municipalité.

Le Président

Remercie Mme Sanchez pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Ouvre la discussion.

M. Baer

Demande aux Municipaux ce qu'il faut entendre par le terme «bastion».

<u>M. Chaubert</u>	Renvoie les membres à la page 4 du préavis 01-2026 et précise qu'il s'agit d'une zone d'attente sécurisée pour piétons, matérialisée au sol par des poteaux blancs et rouges. Deux bastions sont prévus : l'un au carrefour de la Grangette, l'autre en haut de la Bernadaz, en raison du manque de visibilité à ces endroits. Il souligne par ailleurs que ces aménagements sont obligatoires selon les normes de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (ci-après « DGMR »).
<u>M. Baer</u>	Souhaite savoir si cette solution ralentira les véhicules.
<u>M. Chaubert</u>	Confirme que tel sera le cas.
<u>M. Baer</u>	Estime que l'installation de dos-d'âne pour instaurer une limitation à 30 km/h serait plus efficace que des radars et relève qu'il est de toute façon difficile de dépasser le 25 km/h sur ce tronçon.
<u>M. Chaubert</u>	Explique que la vitesse pratiquée dépend des heures de circulation et du volume de trafic. Concernant les coûts, il précise que le passage de la Bernadaz en zone 30 km/h est relativement peu onéreux, puisqu'il se limite à deux marquages au sol et deux panneaux de signalisation. Le poste le plus important concerne la sécurisation des piétons.
<u>M. Baer</u>	Suggère de ne surtout pas enlever les gendarmes couchés.
<u>M. Chaubert</u>	Confirme que cette question n'est pas à l'ordre du jour.
<u>M. Farinelli</u>	Demande si la configuration sécurisée de la route de la Bernadaz, telle que présentée, ne générera pas un encolonnement de véhicules, en particulier au niveau de la Grangette.
<u>M. Chaubert</u>	Indique que la question a été examinée et qu'une gêne est effectivement à prévoir, mais qu'elle restera acceptable au regard de l'amélioration de la sécurité.
<u>Mme Dillner-Reichen</u>	Souligne le risque réel que certains automobilistes empruntent le chemin de Bochat et celui de la Grangette pour contourner la zone. C'est pourquoi une présence policière renforcée est prévue au début de la mise en œuvre des mesures, afin d'éviter un report de trafic.
<u>M. Farinelli</u>	Demande si la mise en place de gendarmes-couchés supplémentaires a été envisagée à cet endroit.
<u>Mme Dillner-Reichen</u>	A le sentiment que la solution proposée dans le préavis est suffisante.

-
- M. Farinelli** Relève qu'il y a de nombreux problèmes sur cette route et ne pense pas, quant à lui, que la solution proposée soit suffisante. Il propose un évitement de chaque côté de la route pour ralentir également ceux qui descendent et permettre une circulation alternée.
- M. Chaubert** Rappelle que la DGMR impose certaines contraintes et que la Commune de Paudex ne peut pas proposer d'autres aménagements que ceux autorisés.
- M. Witschi** Relève que, lors des récents travaux, les panneaux de chantier installés ressemblaient à la configuration évoquée par le préavis. Les automobilistes se conduisaient de manière civilisée en alternant leur priorité.
- Mme Witschi** Demande si l'étude a pris en compte le fait que le feu de la montée, en bas de la Bernadaz, est régulièrement brûlé et si une solution a été envisagée pour palier ce problème.
- M. Viand** Ajoute que l'autre feu l'est aussi régulièrement.
- M. Chaubert** Confirme que cette problématique est connue, mais il est difficile de maîtriser l'incivilité de certaines personnes.
- Mme Fontannaz** Demande si la priorité de droite est bien celle appliquée dans les zones limitées à 30 km/h.
- Mme Dillner-Reichen** Précise que, dans la pratique, les zones 30 km/h sont effectivement régies par la priorité de droite, mais que la signalisation en place demeure déterminante.
- M. Viand** Demande pourquoi le passage piéton situé en bas de la Bernadaz ne serait pas également sécurisé, alors qu'il s'agit d'un point de passage important pour les écoliers.
- M. Chaubert** Cette problématique a été soulevée par la Commission ad hoc. Un panneau sera donc installé pour permettre de le sécuriser davantage.
- M. Viand** Souhaite savoir pourquoi ce projet n'a pas été intégré à ce préavis.
- Mme Dillner-Reichen** Explique que sa problématique a été signalée après la rédaction du préavis. Dans la mesure où, contrairement au passage situé à la Grangette, celui-ci répond aux normes en vigueur, la DGMR n'a pas proposé de le modifier. Ajoute que la question de sa sécurisation est toutefois pris en considération par la Municipalité, mais ne fera pas l'objet d'un préavis.
- M. Baer** Propose de mettre le feu rouge à la montée avant le passage piéton.

-
- M. Chaubert** Indique que la configuration actuelle avait été pensée pour permettre à un maximum de véhicules de s'insérer dans la colonne, afin d'éviter un report de celle-ci plus bas.
- M. Farinelli** Propose l'installation de deux feux, en tenant compte des besoins des habitants sortant de la zone.
- M. Sanchez** Intervient pour indiquer qu'il n'est pas possible de placer deux feux à seulement quelques mètres l'un de l'autre.
- Concernant le passage piéton, suggère de supprimer une place de parc afin d'améliorer la visibilité.
- M. Chaubert** Répond que la suppression d'une place de parc constitue une option, mais elle n'est pas idéale compte tenu du nombre limité de places disponibles. Ajoute qu'il s'agit de trouver le meilleur compromis possible pour aboutir à une solution acceptable,
- M. Esteve** Évoque un aspect supplémentaire lié à la sécurité et propose de limiter les possibilités de dépassement.
- M. Desbaillets** Souhaite aborder la situation en haut du chemin de la Bernadaz et demande ce qui sera autorisé. Les riverains pourront-ils continuer à monter ?
- Mme Dillner-Reichen** Répond par l'affirmative. Elle précise que la signalisation actuelle n'est pas adéquate et sera adaptée car il n'existe pas de riverains au sens strict à cet endroit.
- M. Desbaillets** Demande à qui il appartient dans l'intervalle d'expliquer la signalisation en place dans ce cas.
- Mme Dillner-Reichen** Répond que les riverains pourront tourner à droite, tout comme les utilisateurs de l'écopoint, tandis que seules les personnes empruntant le chemin du Coutzet seront autorisées à tourner à gauche.
- Mme Kampani-Vlamopoulos** Souhaite connaître la durée des travaux et si la signalisation de ces travaux sera annoncée à l'avance.
- M. Chaubert** Assure que les travaux seront annoncés et signalés. Leur durée est estimée à deux semaines, sous réserve des conditions météorologiques et la circulation restera possible en alternance.
- M. Desbaillets** Demande si un marquage en damier sera appliqué sur l'ensemble des gendarmes couchés.

- M. Chaubert** Confirme que tous les gendarmes couchés seront dotés d'un marquage en damier, jugé plus sécurisant.
- M. Desbaillets** S'interroge sur l'existence d'alternatives concernant le marquage coloré au sol, qui doit être refait régulièrement.
- M. Chaubert** Explique qu'après de nombreux échanges, il a été conclu que le marquage coloré demeure la solution la plus pertinente. Si cela devait ne pas être le cas ce marquage pourra être adapté.
- Mme Naudin** Relève qu'il existe des différences de marquage à chaque croisement et demande pourquoi l'harmonisation n'est pas possible.
- Mme Dillner-Reichen** Précise que la Grangette est le seul endroit où un véritable passage piéton est autorisé, ce qui impose aux automobilistes de s'arrêter. Ailleurs, les normes en vigueur ne permettent pas l'installation d'un passage piéton. Le marquage proposé vise donc à attirer l'attention des conducteurs sur la présence de piétons, mais ne les oblige pas à s'arrêter pour céder la priorité. Elle ajoute que si le revêtement devait être refait, il ne serait peut-être plus possible de réinstaller un passage piéton. L'éclairage prévu répond quant à lui aux normes.
- M. Chaubert** Indique que le mât d'éclairage situé juste après le passage piéton existant pourrait ne pas être suffisant. Attend que les SIL de Lausanne interviennent pour étudier ce point. Ajoute qu'un programme d'assainissement du tunnel CFF prévoit sa restauration dans un délai de 4 à 6 ans.
- Le Président** Sans remarque ou autre question de la part de l'assemblée, invite le Conseil communal à passer au vote sur les conclusions du préavis 01-2026 dont la teneur est la suivante:

- dans sa séance du 9 mars 2026,
- vu le préavis municipal n° 01-2026
- vu / ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- vu / ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer un crédit de CHF 49'200.00 pour la réalisation des travaux de sécurisation de la route de la Bernadaz et du passage en zone 30 km/h,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les normes en vigueur.

Donne lecture de la décision :

- ✓ 35 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis 01-2026 est accepté à l'unanimité.

*

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Mme Dillner-Reichen Réouverture de la plage

Annonce qu'une « cabine vestiaire » a été installée dans le local de la plage pour permettre de se changer à l'abri des regards.

Place du 1^{er} août

Informe les membres qu'un habillage en bois sera construit dans quelques semaines pour y « cacher » les containers.

M. Witschi

Demande s'il s'agit bien des containers sur le passage qui mène à la digue.

Mme Dillner-Reichen

Confirme qu'il s'agit bien de ceux-ci.

M. Spring

Côtes Saint-Maire

Indique que l'optimisation du bâtiment est en cours avec l'architecte pour permettre de le construire au coût le plus raisonnable et que la mise à l'enquête aura lieu fin-mai, début juin 2026. C'est à ce moment qu'ils pourront constater si le projet présenté passe le cap des oppositions.

Ils profitent de l'expérience du bâtiment en construction à côté. Le terrain est difficile à travailler en raison de nombreux glissements de terrain et parce qu'il est pollué en profondeur par les vignes qui doivent être évacuées.

Ajoute que Mme Martin et M. Chaubert travaillent parallèlement sur l'aménagement du front de rue devant ces bâtiments. Leur proposition sera mise à l'enquête.

Route Bordinette

Passe en revue la situation de chaque immeuble :

N°16 : La vente a eu lieu, les clefs ont été transmises.

N° 12 et 12 bis : Des propositions ont été reçues de deux bureaux. Un crédit d'étude sera soumis prochainement.

N°5 : Le défibrillateur a été installé à l'extérieur en dessous des panneaux d'affichage, ce qui a généré quelques coûts pour le tenir à l'abri du froid.

N°8 : L'aménagement des LUP est en cours de travail avec l'architecte. Il sera nécessaire de réaménager tout l'intérieur du Café de Paudex (chauffage, cuisine, chambre froide, etc.) qui n'est pas conforme.

Sécurité des établissements publics

Suite au drame de Crans-Montana, le canton de Vaud a demandé de revoir les établissements publics. Les éventuels changements à faire sont signalés et leur réalisation est suivie.

M. Viand

A propos de cette question de sécurité, demande si tout est aux normes au caveau de Paudex.

M. Spring

Confirme qu'il y a deux portes de sortie de secours qui ne s'ouvrent pas dans le bon sens. En conséquence sa capacité d'accueil est réduite à 40 personnes. Une étude est en cours pour étudier la possibilité de changer le sens de l'ouverture d'une de ces portes.

M. Baer

Demande si la Commune est suffisamment couverte au niveau des assurances en cas de sinistre.

M. Kethari

Répond par la négative. Les Municipaux disposent d'une assurance RC, mais la Commune n'a pas d'assurance spécifique, en dehors d'une assurance RC et de l'ECA.

M. Spring

Ajoute que la situation entre Valais et Vaud n'est pas la même en termes d'implication de la responsabilité de la commune. Une rencontre a eu lieu avec un représentant de l'ECA. Dans le canton de Vaud, la responsabilité et la sécurité incombent en premier lieu au tenancier. La Commune est responsable de ses propres bâtiments dont elle est propriétaire, joue un rôle lors de l'obtention d'un permis de construire ou lors du changement de patente, mais elle n'est pas à l'abri qu'un exploitant change quelque chose dans l'aménagement de son bâtiment sans mot dire en dehors des éventuels contrôles, qui ne sont par ailleurs pas aussi contraignants qu'en Valais.

Mme Martin

Complète les propos de M. Spring au sujet de l'agrandissement de l'UAPE (Bordinette 12 et 12 bis). Cet agrandissement permettra de créer 12 places supplémentaires.

Projets de coopérations - Fedevaco

Rappelle qu'une somme de CHF 2.- par habitant est perçue pour être redistribuée à la Fedevaco. L'argent perçu a été attribué à un projet au Burkina Faso pour parer aux problèmes alimentaires.

Thé dansant

Rapporte qu'un élan de volontaires se sont engagés comme bénévoles pour faire revivre ce thé dansant.

Sacs taxés

Des petits bodies, réalisés avec Rosanna Sanchez, seront offerts aux jeunes parents pour accompagner les 80 sacs taxés qui leur sont distribués. Ces bodies seront en vente pour une somme à définir.

M. Kethari

Revient sur la question de l'éclairage soulevée par M. Hofmann lors de la séance précédente et informe qu'il est prévu de les installer mi-avril. Les appliques le long de la façade du bâtiment communal seront remplacées par un éclairage asymétrique pour éclairer le devant du bâtiment et le box des toilettes. Il est également prévu de changer les lanternes des éclairages situés au niveau de la façade de Bordinette 10 à la faveur de lanterne à LED avec éclairage orienté vers le bas.

*

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES

Le Président

Demande à l'assemblée si quelqu'un désire prendre la parole.

M. Zahnd

Félicite M. Lemmel pour son élection et annonce qu'il se présente comme Président du Conseil. S'il devait être élu, il passera son rôle de Président de la Commission des finances.

Indique qu'il fait partie du comité de l'association d'entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont et à ce titre informe les membres que cette association cherche un ou une Président-e.

M. Hofmann

Remercie les Municipaux pour l'installation du défibrillateur et pour l'éclairage devant l'administration.

Revient sur la question des containers. Demande si l'habillage en bois sera sur la partie béton ou dans la zone verdure.

Mme Dillner-Reichen

Confirme qu'il sera dans la zone verdure pour laisser le passage libre et ajoute que dans environ un mois, la nouvelle signalétique de la Commune va être déployée. A la place du 1^{er} août, un nouveau panneau sera par ailleurs placé avec pictogrammes clairs pour interdire l'usage de grills, tenir les chiens en laisse, etc.

M. Hofmann

Rebondit sur une question de M. Viand au sujet du caveau. Confirme avoir reçu une lettre concernant les directives en vigueur. Il semble qu'il pourrait y avoir une exception. Il s'agirait de poster une personne devant chaque porte avec un engagement personnel de cette personne. Cette option permettrait, de cas en cas, d'accueillir plus de monde. Souhaite toutefois en effet qu'une de ces portes puisse être adaptée

Demande à la Municipalité d'examiner la sécurité/civilité des personnes qui coupent la route du lac pour aller sur la route de la Bordinette.

Le Président

Lève à la séance à 21h30 et rappelle que la prochaine séance se tiendra le **11 mai 2026 à 20h00**.

M. Chaubert

Remercie les membres du Conseil pour leur confiance et invite l'assemblée à partager un apéritif

Le Président



Robin Lemmel



La Secrétaire



Nathalie Wolf